

# « LA RELANCE C'EST MAINTENANT » LE MEDEF LYON-RHÔNE AUX COTÉS DES ENTREPRISES !

## APPRENTISSAGE ET EMPLOI DÉCOUVREZ NOTRE PLAN D'ACTION !

La crise sanitaire a conduit bon nombre d'entreprises à reconsidérer leurs prévisions d'embauches (annulation des stages et alternances, gel des embauches, plan social...).

Pour autant, cette situation ne saurait être une généralité, certains secteurs connaissant même une « surchauffe » (agro-alimentaire, chimie, sanitaire-santé-social, logistique...), tandis que nombre d'employeurs connaissent des difficultés dans la gestion de leurs effectifs (salariés absents ou à la disposition d'autres employeurs, salariés en chômage partiel pour garde d'enfants à domicile...).

**Dans ces circonstances inédites, le MEDEF Lyon-Rhône vous accompagne.**

Il a ainsi été décidé de décliner territorialement un certain nombre de mesures contenues dans le plan national de relance du MEDEF. Celles qui sont présentées ici concernent l'apprentissage et l'emploi. Elles visent d'une part à permettre un redémarrage rapide de l'activité en réponse aux désorganisations résultant de la crise COVID 19, et d'autre part à préserver les savoir-faire en vue de la reprise.

**Des actions fortes et pragmatiques en résultent, dont nous vous invitons à prendre connaissance.**

### 1. Malgré la crise, et pour préserver les savoir-faire au sein de votre entreprise, vous avez souhaité maintenir vos engagements en matière de recrutements d'apprentis

#### Aide à l'alternance :

- **5 000 euros** pour l'embauche d'alternants de moins de 18 ans
- **8 000 euros** pour les apprenti.e.s majeur.e.s

*Cette aide est uniquement accessible pour les contrats du CAP au niveau BAC +3 et pour un contrat conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021.*

Le versement sera déclenché :

- Entreprises de moins de 250 salariés : **versement sans condition**
- Entreprises de plus de 250 salariés : **elles devront justifier d'un taux de 5% d'alternants dans leur effectifs** d'ici 2021 pour profiter de cette aide.

**Un(e) apprenti(e) de 20 ans ou moins n'aura aucun coût (salaires et charges sociales) pour l'entreprise. Entre 21 et 25 ans, le coût sera de 175 euros par mois\*.**

*\* Estimation évaluée en fonction des planchers légaux sur la base de 151, 67 heures.  
Ce montant pouvant sensiblement varier.*

## En pratique :

- **Déposez vos offres d'alternance et de stages sur VIP Stage & Alternance**, la plateforme créée à cet effet par le MEDEF Lyon-Rhône.

[www.vip-stage-alternance.com](http://www.vip-stage-alternance.com)

- Participez aux **forums alternance virtuels** organisés à votre attention par le MEDEF Lyon-Rhône et ses partenaires :

- **Forum Alternance virtuel du MEDEF Lyon-Rhône** : déposez vos offres sur [www.vip-stage-alternance.com](http://www.vip-stage-alternance.com) – Forum accessible jusqu'à fin juillet 2020  
**Contact** : Kildine GATTO, Chargée de mission MEDEF Lyon-Rhône  
kildine.gatto@medeflyonrhone.com – 06 38 65 64 67

- **Salon virtuel 3D de l'enseignement supérieur : Mardi 7 juillet 2020**  
Organisé par Forma Sup ARL, la manufacture de l'alternance  
**Contact** : Marjolaine PRIOLET – Responsable Communication Forma Sup ARL  
mpriolet@formasup-arl.fr – 06 07 47 56 55

- **Forum Alternance de la SEPR : Mardi 15 septembre 2020**  
Déposer vos offres de contrats pour participer à ce Forum présentiel (sous réserve que les règles sanitaires le permettent).  
Contact : 1\_commercial@sepr.edu

- **Déposez vos offres sur le site du CFA IFIR tout au long de l'année.**

Il vous mettra directement en relation avec des candidats présélectionnés, **via sa plateforme Hub3E** : <https://www.ifir.fr/offres-de-contrat>. Parce que votre temps est précieux, l'IFIR simplifie vos démarches administratives en pré-remplissant le CERFA à 99% !

**Contact** : Laurie Grangé - Responsable Communication IFIR - lgrange@ifir.fr

## 2. À court terme, pour faire face aux désorganisations internes résultant de la crise COVID 19, vous souhaitez recruter rapidement et pour une durée déterminée du personnel adaptable et motivé

### Mise à disposition temporaire de salariés volontaires entre deux entreprises :

Dans le contexte actuel sans précédent, **les salariés innocupés qui le souhaitent peuvent être transférés provisoirement dans une entreprise confrontée à un manque de personnel.**

Il s'agit d'une mise à disposition temporaire qui suppose l'accord du salarié et des 2 entreprises.

Dans le cadre de cette «mise à disposition» temporaire, le salarié conserve son contrat de travail et 100 % de son salaire habituel, versé par son employeur d'origine.

L'entreprise qui l'accueille temporairement rembourse ce salaire à l'entreprise d'origine.

### Télécharger les modèles simplifiés de :

- Modèle avenant contrat de travail prêt de main d'oeuvre
- Modèle convention prêt de main d'oeuvre

**Initiative «Soutien aux étudiants de la région lyonnaise»** : Jobs d'été, CDD, contrats courts... Déposez sans attendre vos offres d'emploi sur la page Facebook « Soutien aux étudiants de la région lyonnaise ». Plus de 1 500 candidats immédiatement disponibles et particulièrement motivés pour **aider votre entreprise à relever le défi de la reprise**.

À noter : Vous avez également la possibilité de déposer vos offres d'emplois durables sur cette page.

**Contact** : Alexandre GRIMALDI - soutientauxetudiants@gmail.com

**Découvrez la page Facebook**

**Le réseau d'alumni de la SEPR** : Les anciens étudiants, désormais en poste en entreprise, proposent des offres d'emploi, d'alternance et de stages.

**Découvrez vite les offres sur [www.latoilesepr.com](http://www.latoilesepr.com)**

### **3. À plus long terme, confronté à des difficultés de recrutement chroniques, vous souhaitez identifier au plus vite des collaborateurs immédiatement opérationnels**

**Le video CV** : Respect des contraintes sanitaires et gain de temps, le vidéo CV est idéal. Consultez les vidéos CVs de nos candidats sur le site du MEDEF Lyon-Rhône.

**Contact** : Kildine GATTO, Chargée de mission MEDEF Lyon-Rhône  
kildine.gatto@medeflyonrhone.com – 06 38 65 64 67

**Mode d'emploi Rhône** : Ce dispositif dédié aux publics en difficulté facilite vos recrutements (CDI, CDD, saisonniers, alternance) sur des postes faiblement qualifiés. Nous vous aidons à définir le bon profil en échangeant avec vous sur vos attentes, nous pré-qualifions des candidats... un accompagnement tout au long du processus de recrutement !

Envoyez vos offres de postes à emploi@medeflyonrhone.com

**Contact** : Alexandre MARTINEZ – Chargé de mission MEDEF Lyon-Rhône  
alexandre.martinez@medeflyonrhone.com - 07 70 03 00 94

**Ce plan d'actions a été élaboré par :**



**Avec le soutien de :**



**AG2R LA MONDIALE**